



➤ **Cueillettes de déchets volumineux**

Des collectes spéciales de feuilles, branches et autres ordures encombrantes auront lieu au courant des prochaines semaines. Les items ne répondant pas aux critères énumérés ci-dessous ne seront pas ramassés.

▪ **Lundi 15 novembre : cueillette de feuilles et branches**

Les feuilles devront être ramassées dans des sacs. Les branches devront être attachées avec de la ficelle ou de la corde en petits ballots d'une longueur maximale de 3 pieds et pouvant être manipulés par une personne.

▪ **Jeudi 18 novembre : appareils électroménagers, ferraille et autres débris métalliques**

Pour cette cueillette, vous devez appeler au 418 364-7073, poste 231, pour donner votre adresse, numéro de téléphone et une brève description des items à ramasser, et ce, avant le 16 novembre prochain.

▪ **Vendredi 19 novembre : déchets secs encombrants**

Les matériaux secs tels que les résidus de rénovation et les petits meubles seront ramassés dans des bacs, boîtes et petits ballots. Ces items devront être bien rangés sur le bord de la route. LES ITEMS SUIVANTS SERONT INTERDITS au cours de cette collecte : appareils électroménagers, débris ferreux, pneus, huile et peinture, piles et batteries, déchets et recyclage des collectes régulières.

➤ **Fermeture du centre de transbordement de matériaux secs et ferreux de Saint-Omer**

Veillez noter que le dernier jour d'opération pour la saison au centre de transbordement de matériaux secs et ferreux de Saint-Omer sera le samedi 20 novembre.

➤ **Récupération de peinture et huile**

La Ville de Carleton-sur-Mer maintient le service gratuit pour la récupération de peinture, d'huile et de filtres à huile usagés. Des bacs prévus à cette fin se trouvent aux garages municipaux situés au 11, rue Comeau à Carleton et au 140, route Saint-Louis à Saint-Omer.

➤ **Disposition des pneus, batteries de véhicules et réservoirs de propane**

Vos vieux pneus, batteries de véhicules et réservoirs de propane doivent être disposés par l'entremise des détaillants qui vendent ces produits.

➤ **Piles usées**

Les piles usées pour appareils électroniques, cellulaires, etc. peuvent être déposées à la réception de l'hôtel de ville.

➤ **Élagage des arbres**

À l'approche des opérations de déneigement, le service des travaux publics vous rappelle qu'il est important d'élaguer les branches de vos arbres et de tailler vos haies qui empiètent au-dessus de la voie publique et des trottoirs afin d'éviter les dommages à l'équipement de déneigement et aux arbres. Les arbres, arbustes et haies qui nuisent à la visibilité aux intersections méritent une attention particulière afin d'assurer la sécurité des usagers. Si cet entretien n'est pas effectué par les propriétaires, la Ville se réserve le droit de prendre les mesures appropriées pour assurer la sécurité et l'efficacité du déneigement.

N'entreprenez pas vous-même l'élagage à proximité des fils électriques. Pour plus d'information, renseignez-vous auprès d'Hydro-Québec : <http://www.hydroquebec.com/arbres/>